



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre délégué chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche

Paris, le 05 DEC. 2013

Référence : D13027187

Monsieur le Ministre, *Cher Dominique,*

Vous avez régulièrement appelé l'attention du Gouvernement sur l'intérêt que vous portez à la réalisation de l'autoroute A831 entre Rochefort et Fontenay-le-Comte ainsi qu'à la poursuite de la procédure de mise en concession de cet axe.

Votre collectivité s'est prononcée en faveur de ce projet. Celui-ci a par ailleurs fait l'objet d'un protocole financier signé le 31 janvier 2012, qui précisait les modalités de répartition entre l'État et les collectivités territoriales signataires de la prise en charge des concours publics nécessaires à la réalisation de l'autoroute A831.

Compte tenu du caractère financièrement insoutenable du projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT), le Gouvernement a souhaité charger une commission de parlementaires de toutes sensibilités politiques et de personnalités qualifiées afin de hiérarchiser les opérations composant ce schéma dans un souci de responsabilité budgétaire pour l'État.

La commission « Mobilité 21 » présidée par Philippe DURON, député-maire de Caen, m'a remis son rapport le 27 juin 2013. Au terme d'un travail approfondi de six mois, elle a classé le projet d'autoroute A831 dans la catégorie des projets à horizons plus lointains quel que soit le scénario considéré.

Si la commission a reconnu l'intérêt du projet dont elle a souligné l'intérêt socio-économique tout à fait favorable ainsi que son impact positif sur les temps de parcours, le désenclavement des territoires, la desserte du littoral et la desserte du port de la Rochelle, elle a rappelé qu'il soulevait des controverses quant à son intérêt et à ses conséquences en matière d'environnement. Elle a donc considéré que, dans le contexte que nous connaissons, il était difficile à l'État d'y investir de manière prioritaire.

Monsieur Dominique BUSSEREAU  
Ancien Ministre  
Député de Charente-Maritime  
Président du Conseil général de la Charente-Maritime  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Pour autant, l'Etat est prêt à ne pas abandonner ce projet, dont la procédure de dévolution d'un contrat de concession a déjà été lancée, si les collectivités territoriales le souhaitent pour des raisons liées à l'aménagement du territoire.

Cette poursuite de la procédure de mise en concession de l'autoroute A831 ne peut toutefois s'envisager que sous deux conditions mises en exergue par la commission « Mobilité 21 » : d'une part, que cela n'ait pas de coût budgétaire pour l'Etat et, d'autre part, que les efforts déjà entrepris pour lui conférer une insertion environnementale exemplaire soient valorisés et accompagnés d'actions complémentaires visant à inscrire plus visiblement encore le projet dans une démarche de développement durable, répondant ainsi aux interrogations soulevées par l'opération.

Sur ces nouvelles bases, j'ai donc décidé le principe de la poursuite de la procédure de mise en concession, notamment avec le lancement de la consultation des candidats qui devrait intervenir en février prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,*

Frédéric CUVILLIER